



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trois décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC7-10-95

**OBJET : CONSERVATOIRE DES METIERS D'AUTREFOIS DE DONZAC  
APPROBATION DE NOUVEAUX TARIFS 2025**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard a donné pouvoir à Pascal BENOIT et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs RATTO Stéphan, MERIEL Guy

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

2024BC7-10-95

**OBJET : CONSERVATOIRE DES METIERS D'AUTREFOIS DE DONZAC**  
**APPROBATION DE NOUVEAUX TARIFS 2025**

Afin de réévaluer le tarif mini-tribu qui ne l'avait pas été lors du bureau communautaire du 15 mai 2023, et afin de fidéliser une clientèle Ambassadrice de ce site, le Président propose d'adopter les tarifs et les conditions suivantes à compter de 2025 :

Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Mini-Tribu : (2 adultes + 4 enfants ou ados maxi) : 12 €	MINI-TRIBU : (2 adultes + 3 ou 4 enfants Payants ou ados maxi) : 20 €
	<p>CARTE AMBASSADEUR</p> <p>La carte Ambassadeur est destinée aux habitants de la Communauté de Communes des Deux Rives qui souhaitent faire découvrir le Conservatoire des Métiers d'Autrefois à des amis ou proches.</p> <p>Elle est valable 2 ans à partir du jour de sa conception. Elle est délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.</p> <p>Elle donne droit à l'entrée gratuite pour le détenteur (visite libre ou atelier) lorsqu'il est accompagné d'une ou plusieurs personnes qui n'habitent pas la Communauté de Communes des Deux Rives.</p> <p>Tarif pour l'achat de la carte Ambassadeur adulte (à partir de 18 ans) : 8 €, puis entrées gratuites.</p> <p>La carte nominative est à présenter à chaque visite.</p>
	<p>LE PASS SEMAINE</p> <p>Le pass semaine donne droit à la gratuité d'entrée dès la seconde visite dans la même semaine lors des animations proposées lors des vacances scolaires. Les ateliers enfant, restent eux, à régler à chaque visite.</p>

Tarif boutique / Buvette nouveaux produits

	Prix d'achat TTC	Prix de revente TTC
CLOUET		
Manique	2,94 €	5 €
Porte clefs	1,98 €	3 €
CARTE POSTALE DOUBLE	2,04 €	3 €
Perry Taylor		
BRASSERIE MALTEO		
Bouteille 33 cl Cola	1,30 €	3 €
Bouteille 33 cl Limonade	0,99 €	3 €
PRODUITS PERSONNALISES « CONSERVATOIRE DES METIERS »		
Marque-page	0,70 €	2 €
magnet	0,70 €	3,5 €
Porte clef métal	2,76 €	5 €
Carnet spirale	3,24 €	7 €
LIVRE PHOTO CONSERVATOIRE	1,17 €	8 €

La commission « tourisme – culture et communication » présidée par Mr Jean Paul DELACHOUX se réunira le mardi 3 décembre 2024 pour donner son avis.

Le Président propose donc :

- d'approuver cette proposition,
- d'approuver la liste et les tarifs des produits de vente au conservatoire.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver cette proposition,

- d'approuver la liste et les tarifs des produits de vente au conservatoire.

Fait à Valence d'Agen, le 9 décembre 2024

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 10 décembre 2024

Le secrétaire de séance désigné

Le Maire de LAMAGISTERE

Le Président de la Communauté de

Communes des Deux Rives



Bruno DOUSSON

Jean Michel BAYLET

 Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 17 DEC. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légales le 17 DEC. 2024

## AR Préfecture

### CONSERVATOIRE DES METIERS D'AUTREFOIS DE DONZAC - APPROBATION DE NOUVEAUX TARIFS 2025

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20241209-2024BC7\_10\_95-DE

Numéro d'acte : 2024BC7\_10\_95

Date de décision : 09/12/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-10-1-0-0 (Finances locales / Divers / régies)

Fichier acte : 2024BC7-10-95 CONSERVATOIRE DES METIERS D'AUTREFOIS DE DONZAC APPROBATION NOUVEAUX TARIFS 2025.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 17/12/2024 15:46:29

**Date de réception de l'AR : 17/12/2024 15:46:45**